

Rapport d'activité

FONDATION GENEVOISE POUR LE DÉPISTAGE

DU CANCER DU SEIN

Année 2002

Dr Jean-Maurice Kahn, directeur médical

Table des matières

1. INTRODUCTION	5
1.1 Historique	5
1.2 Convention	6
2. LES BUTS.....	7
2.1 Principes et actes fondateurs	7
2.2 But de la fondation	7
3. LES STRUCTURES.....	8
3.1 Le conseil de fondation.....	8
3.1.1 Présidence et membres	8
3.2 Le comité de direction	8
3.3 Le comité médical	9
4. LE PROGRAMME GENEVOIS DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN	9
4.1 Le centre de coordination	9
4.1.1 Son rôle	9
4.1.2 L'équipe du Centre.....	10
4.2 Les partenaires.....	10
5. ACTIVITÉS ET FONCTIONNEMENT	11
5.1 Programme	11
5.1.1 Réalisation des mammographies et assurance de qualité	11
5.1.2 Information/formation des partenaires.....	12
5.1.3 Sensibilisation et information de la population-cible	12
5.1.4 Activités développées au niveau intercantonal	15
5.2 Nombre de mammographies 2002	16
5.3 Femmes	16
5.4 Séances	17
5.5 Evaluations du programme.....	18
5.6 Les documents du programme.....	19
5.7 Le programme informatique	20
6. PERSPECTIVES	21
7. CONCLUSION.....	21
Annexe 1	22

Message de la Présidente

L'année écoulée a été la 3^{ème} année de fonctionnement du centre de dépistage du cancer du sein et de sa Fondation.

Nous espérons élargir d'une manière plus conséquente le cercle de nos bénéficiaires. En effet, le nombre des femmes du canton ayant participé au programme de dépistage a été de 5'698 par rapport à l'année précédente 4'800.

Fort de ce constat, le Conseil de fondation a ainsi consacré toutes ses énergies pour mieux ancrer le programme dans une vision de santé publique.

La Fondation a développé deux axes principaux dans son action 2003 :

- Le premier à l'intention des femmes directement. Des ambassadrices ont été choisies parmi des femmes volontaires et sensibles à la problématique du cancer du sein. Elles ont pour mission de parler aux femmes qu'elles côtoient, de l'intérêt de participer au dépistage. De plus, l'équipe du centre a conçu une vidéo qui a pour objectif de démystifier l'acte de la mammographie et nous permet de la présenter de manière plus attractive.
- Le deuxième axe a consisté à trouver des moyens divers de valider notre programme auprès de tous nos partenaires du corps médical, c'est-à-dire les radiologues, les gynécologues, les internistes. De plus, notre équipe a informé et formé certaines de nos interlocutrices, telles les techniciennes en radiologie, les aides médicales et les divers groupes de femmes intéressées.

La Fondation s'est réjouie d'accueillir un nouveau médecin responsable en la personne du Dr Kahn, dès le début juin 2003.

La Fondation s'est félicitée du soutien inconditionnel du Conseiller d'Etat Pierre-François Unger, en charge du département de l'action sociale et de la santé, qui a confirmé que le programme avait pour objectif primordial d'atteindre toutes les femmes de la population genevoise, et spécialement celles qui ne fréquentent pas le corps médical pour des raisons sociales ou personnelles.

La Fondation a vécu une année intense, chargée de divers problèmes à résoudre, mais grâce à la cohésion du conseil de fondation et à ses nombreuses compétences, ainsi qu'à l'équipe du centre avec son grand investissement à la cause, le programme de dépistage a continué à œuvrer pour les femmes de ce canton.



Marie-Françoise de Tassigny

1. INTRODUCTION

Au cours de cette année 2002, le travail de base de la Fondation pour le dépistage du cancer du sein a pu continuer de façon positive grâce à l'infrastructure mise en place et qui s'avère répondre à la demande sur le plan fonctionnel. Le développement du nombre de mammographies de dépistage effectuées démontre bien ce côté très positif de l'existence de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein dans notre canton.

L'année 2002, a aussi vu quelques changements au sein de la Fondation pour achever cette phase de mise en place de cette politique de santé publique dans le canton de Genève. Au 1^{er} juin, un nouveau médecin a été nommé directeur médical en remplacement du précédent qui avait quitté la Fondation quelques mois plus tôt.

Ainsi de nouveaux chantiers ont pu être ouverts comme la rédaction et la négociation d'une nouvelle convention avec Santésuisse, organisation faîtière des assureurs-maladie du canton qui avait succédé à la Fédération genevoise des assureurs-maladie (ci-après FGAM). Une nouvelle politique pour approcher les femmes de toutes les origines socioculturelles a vu ses débuts se mettre en place avec le recrutement d'ambassadrices de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein. Cette nouvelle approche est basée sur le dialogue direct avec les femmes et complète l'envoi de messages et de lettres. Elle a pour but principal d'amoinrir les inégalités concernant la perception du risque de la maladie entre les femmes participant au dépistage et celles qui le négligent encore à ce jour, mais aussi d'enseigner la valeur de la prévention dans le maintien de la santé. Ce sont les prémisses d'un travail de longue haleine et en profondeur, mais très passionnant.

Enfin une nouvelle ère semble s'installer en Suisse romande avec d'une part une coopération accrue avec les 2 autres cantons actifs dans le dépistage systématique du cancer du sein, Vaud et Valais pour les nommer et d'autre part avec les cantons de Neuchâtel, Jura et Fribourg qui se préparent à ouvrir des centres de dépistage du cancer du sein.

1.1 HISTORIQUE

Comme il avait été annoncé l'année passée, la mise en application, dès le 1^{er} janvier 2001, de la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, a permis d'exonérer de la franchise certaines mesures de prévention (art. 105, al. 3bis et 4, OAMal ; art. 64, al. 6, let. d, LAMal).

Ceci a été le cas pour la mammographie de dépistage réalisée dans le cadre de programmes organisés.

Dans le canton de Genève, afin que les femmes n'aient pas à participer au coût de la mammographie de dépistage par le paiement de la quote-part de 10%, la Ligue genevoise contre le cancer a décidé de prendre à sa charge le paiement de la quote-part « pour toutes les femmes qui participent au Programme genevois de dépistage du cancer du sein ».

Il avait alors été convenu entre la direction de la Fondation et la FGAM, concernant les modalités de remboursement de l'examen, le processus suivant :

- Pour les mammographies réalisées entre le 01.01.2001 et le 30.06.2001 : les factures correspondant au coût de la mammographie de dépistage, position 748, d'un montant de Fr. 200.–, devaient être envoyées aux femmes, lesquelles devaient en demander le remboursement à leurs caisses d'assurance-maladie. Les caisses affiliées à la FGAM devaient rembourser la totalité du montant aux femmes, puis se faire rembourser la quote-part de 10% par la FGAM, à laquelle la LGCC s'était engagée à verser le montant correspondant à cette quote-part pour les femmes participant au Programme.

- Pour les mammographies réalisées depuis le 01.07.2001 : les factures doivent être envoyées directement aux caisses d'assurance-maladie des femmes. Les caisses doivent rembourser Fr. 180.– correspondant au 90% du coût facturé, à charge pour les instituts de radiologie de demander le remboursement du 10%, directement à la LGCC.

Il convient de relever ici que :

- la complexité des modalités de remboursement initialement retenues, a soulevé de nombreuses difficultés avec recours consécutifs auprès du Centre de coordination du dépistage ;
- le montage de financement retenu, avec prise en charge de la quote-part par la Ligue genevoise contre le cancer, a été dénoncé par plusieurs caisses d'assurance-maladie, qui ont fait recours auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et bloqué le remboursement des factures. Ce dossier, à ce jour, n'est pas résolu.

Ces accords, relatifs aux modalités de remboursement de l'examen, ne concernent pas les caisses d'assurance-maladie non affiliées à la FGAM. Pour les autres caisses d'assurance-maladie :

- soit elles sont soumises aux conditions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et remboursent à l'assurée le 90% du coût facturé de l'examen ;
- soit elles ne sont pas soumises aux conditions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. C'est le cas pour les caisses d'assurance-maladie étrangères et celles des organisations internationales.

Pour ces caisses d'assurance-maladie, aucun accord relatif aux modalités de remboursement de l'examen n'a été établi.

Les caisses maladie des organisations internationales ont fait recours, dès novembre 2000, auprès de la Fondation, pour que soit établi un accord. Certaines caisses des organisations internationales ont pris leurs dispositions concernant les modalités à appliquer pour le remboursement de la mammographie et en ont informé leurs assurées par lettre circulaire en octobre 2001. Dès lors, les femmes assurées dans les caisses des organisations internationales reçoivent la facture de Fr. 200.–, puis sont remboursées à 80%, 90% ou 100% selon la caisse d'assurance-maladie. Elles peuvent, ensuite, demander remboursement de la différence auprès de la Ligue genevoise contre le cancer (LGCC) qui s'est engagée à payer la quote-part pour toutes les femmes qui prennent part au Programme genevois de dépistage du cancer du sein.

1.2 CONVENTION

Depuis le début de l'année 2002, date de la fusion de la Fédération genevoise des assureurs-maladie (FGAM) avec Santésuisse, un certain flou existait sur l'applicabilité de la Convention liant les assureurs-maladie l'ayant signé, l'Association des médecins du canton de Genève (AMG) et la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein (FGDCS). En effet, les termes de cette convention ne faisaient pas mention du remboursement hors franchise entré en vigueur une année plus tôt. De plus, des plaintes avaient été déposées auprès de l'Office fédéral des assurances sociales contre la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein car à Genève, la quote-part personnelle des bénéficiaires de cette prestation était payée par la Ligue genevoise contre le cancer. En outre de nombreux assureurs-maladie, membres de Santésuisse n'étaient pas membre de la FGAM et donc n'étaient pas liés par cette convention.

Pour finir, d'autres assureurs-maladie rejetaient tout simplement la convention et adressaient des factures aux femmes entrant dans le programme genevois de dépistage du cancer du sein. La situation était donc très complexe, difficile à gérer, et entraînant des inégalités.

La Fondation voulait uniformiser sur un modèle avantageux pour les participantes les conditions sur lesquelles la mammographie de dépistage est remboursée. Mais comme il s'agit de politique de santé publique, une prestation pour toutes les femmes domiciliées dans le canton et assurées, il fallait profiter de l'occasion de la négociation d'une nouvelle convention pour proposer un système qui soit d'une part favorable quant à la charge administrative des prestataires de service, ici les médecins radiologues, mais également d'autre part pour les organismes supportant financièrement cette prestation, les assureurs-maladie et la Ligue genevoise contre le cancer.

Des discussions furent débutées dès le mois de juillet 2002 avec le bureau de Santésuisse Genève pour l'élaboration d'une nouvelle convention qui regrouperait tous les assureurs-maladie suisses exerçant à Genève. Cette convention introduisait le principe du tiers soldant sous 30 jours. Afin de diminuer la charge de travail administratif des instituts de radiologie mais aussi des assureurs-maladie, la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein proposait que tous les instituts de radiologie transmettent de façon mensuelle toutes les factures de mammographie de dépistage à la Fondation qui fera le tri entre les différents assureurs-maladie. Ces derniers recevront donc une fois par mois toutes les factures de mammographie les concernant et paieront leur part (90%) à la Fondation sur un compte spécial. La Fondation reversera à chaque institut la somme correspondant au nombre de mammographies de dépistage effectuées. En parallèle, la Fondation s'est préoccupée de trouver une solution pour remettre le financement de cette prestation en accord avec les textes de loi. Il existe en effet une réserve légale pour les cantons et pour la Confédération concernant le paiement de cette quote-part car le maintien de la gratuité de cette prestation ou de son remboursement total était très important dans ce canton.

Pour différentes raisons, cette convention n'a pu être signée en 2002 comme le souhaitait la Fondation mais elle a été signée au cours du mois de février 2003, avant la mise sous impression de ce rapport d'activité. La mise en œuvre demandera beaucoup d'efforts de la part de la Fondation, mais cette nouvelle convention est considérée comme un avancement notoire pour le bon fonctionnement du programme de dépistage et l'égalité d'accès de toutes les femmes du canton à cette prestation.

2. LES BUTS

2.1 PRINCIPES ET ACTES FONDATEURS

La Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein, institution d'utilité publique, sans but lucratif, a été créée le 22 septembre 1998.

2.2 BUT DE LA FONDATION

Le but de la Fondation, comme les objectifs du Programme, ont été maintenus tels qu'établis pour le démarrage du Programme de dépistage du cancer du sein, soit « d'encourager et de promouvoir le dépistage du cancer du sein dans la population féminine, notamment par l'exploitation à Genève d'un centre de coordination du dépistage du cancer du sein ».

Les objectifs du Programme genevois de dépistage du cancer du sein, maintenus par le Conseil de Fondation, consistent à :

- obtenir une participation, socialement équitable, d'au moins 60% des femmes invitées ;
- réduire de 40% la mortalité par cancer du sein chez les femmes qui ne pratiquent actuellement pas ce dépistage.

3. LES STRUCTURES

3.1 LE CONSEIL DE FONDATION

3.1.1 Présidence et membres

La composition du Conseil de Fondation est restée inchangée, telle qu'elle avait été confirmée en octobre 2000.

Le Conseil de fondation compte cinq membres qui, de fait, assument la direction collégiale du Programme. Le directeur du Programme est la **présidente** du Conseil de fondation.

Sa composition est la suivante (les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque sont également membres du Comité de direction et du Conseil de fondation) :

Madame Marie-Françoise d'ANGLEMONT de TASSIGNY, **présidente** (*)

Représentante de l'Etat de Genève

Cheffe de service, Délégation à la petite enfance, Genève

Madame Vanessa CERNY

Représentante de l'Association des médecins du canton de Genève

Médecin radiologue, Genève

Monsieur Claude-François ROBERT, secrétaire

Représentant de l'Etat de Genève

Médecin adjoint, direction générale de la santé, Genève

Monsieur Peter Walter SCHÄFER, trésorier

Représentant des Hôpitaux universitaires de Genève

Médecin gynécologue, polyclinique de gynécologie, Genève

Monsieur Jürg SCHMID DE GRÜNECK, vice-président (*)

Représentant de la Ligue genevoise contre le cancer

Médecin chirurgien, président (jusqu'au 31.12.2001) de la Ligue genevoise contre le cancer.

3.2 LE COMITÉ DE DIRECTION

Siègent au Comité de direction la présidente et le vice-président de la Fondation, soit Madame Marie-Françoise D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, Monsieur Jürg SCHMID DE GRÜNECK et le Docteur Claude-François ROBERT.

3.3 LE COMITÉ MÉDICAL

Le Comité médical a réalisé un travail remarquable de mise en place du fonctionnement du Programme genevois de dépistage du cancer du sein. Ce travail est allé jusqu'à la vérification des textes de tous les courriers émis par la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein. Il était néanmoins un peu pléthorique avec des représentants d'un très grand nombre de spécialités et de compétences particulières. De ce fait son fonctionnement par rapport aux nouveaux besoins de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein devenait de moins en moins adapté. C'est pourquoi pour cette nouvelle phase de maturité de la Fondation, le Conseil de la Fondation a entrepris de rénover cette structure interne.

Le nouveau comité appelé groupe de travail est plus restreint en nombre et comprend principalement des médecins radiologues et des médecins gynécologues ou sénologues issus tant du secteur public que du secteur privé. Des thèmes de travail vont lui être soumis après l'approbation de ces derniers par le Conseil médical sur une liste de propositions. Les premiers thèmes retenus sont par exemple :

- ✓ Faut-il un programme spécifique pour les femmes entre 40 et 50 ans puisque 20% des cancers du sein surviennent dans cette tranche d'âge.
- ✓ Quel est l'apport et la place de l'ultra son dans le dépistage systématique du cancer du sein.
- ✓ Comment intégrer intelligemment la lecture des mammographies digitales dans un tel programme.

Chaque thème devra faire l'objet d'un rapport détaillé auprès du Conseil de fondation avec prise de position et dans un délai raisonnable défini au préalable. Pour chaque thème ou chantier, le groupe de travail pourra s'adjoindre les experts et les représentants de groupes de pression de son choix afin de réaliser le meilleur travail possible. De plus, la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein va établir une première liste officielle d'experts dans de nombreux domaines ayant une interface avec ses activités ce qui facilitera l'élargissement de ces groupes de travail de façon spécifique selon le thème abordé.

Cette nouvelle structure qui comme l'ancien Comité médical a un rôle consultatif auprès du Conseil de fondation devra être opérationnelle au début de l'année 2003.

4. LE PROGRAMME GENEVOIS DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

4.1 LE CENTRE DE COORDINATION

4.1.1 Son rôle

Le Centre de coordination est l'organe opérationnel de la Fondation.

Sa fonction consiste notamment à assurer, selon les documents de référence établis avant le démarrage du Programme, le fonctionnement opérationnel du Programme de dépistage du cancer du sein, sur la base des directives du Conseil de fondation.

Lors de la mise en place de la nouvelle convention, la Fondation se verra attribuer de nouvelles fonctions dans le flux financier des mammographies. Les factures individuelles pour chaque femme participant au programme seront envoyées par les instituts une fois par mois au Centre de dépistage. Ce dernier transmettra à tous les assureurs-maladie les factures des femmes qui leur sont affiliées qui payeront les 90% du montant de ces factures sur un compte spécial ouvert par la Fondation à cet effet. La Ligue genevoise contre le cancer continuera de payer la quote-part personnelle sur ce même compte et l'argent sera ensuite transmis dans les instituts ayant réalisé les prestations.

4.1.2 L'équipe du Centre

Les principaux changements apportés à la composition de l'équipe concernent la coordination médicale.

En raison du départ du médecin en début d'année, un nouveau médecin a été recruté pour le poste de directeur médical et est entré en fonction début juin 2002.

Le médecin radiologue du Centre a vu son taux d'activité passer de 20 à 30 % au cours de cette année 2002. Ceci est complètement justifié au vu de l'augmentation du nombre de mammographies effectuées cette année.

La composition actuelle de l'équipe administrative est restée identique à celle de l'année passée est la suivante :

- 1 responsable administratif à 100% ;
- 1 secrétaire à 80% ;
- 1 secrétaire à 70% ;
- 1 secrétaire à 50% ;
- 1 commis administratif à 80%.

La Fondation a également recours à un civiliste pour des travaux de commis administratif et garçon de courses lorsque cela est possible.

4.2 LES PARTENAIRES

- Les femmes domiciliées dans le canton de Genève
- L'Etat de Genève
- La Ligue genevoise contre le cancer
- Les assureurs au travers de Santésuisse
- L'Association des médecins du canton de Genève
- Le groupement des radiologues
- Le groupement des gynécologues
- L'Institut de médecine sociale et préventive
- Le Registre genevois des tumeurs
- La PSQ
- Les HUG
- La pathologie
- Les Ambassadrices de la Fondation

5. ACTIVITÉS ET FONCTIONNEMENT

5.1 PROGRAMME

5.1.1 Réalisation des mammographies et assurance de qualité

a) Modalités

Les modalités de réalisation et lecture des mammographies dans le cadre du Programme sont inchangées depuis son démarrage (cf. rapport d'activité 1999). Depuis mars 2000, les 2^{es} et 3^{es} lectures sont toujours effectuées, à tour de rôle, par six radiologues « experts ». La composition de ce groupe d'experts n'a pas connu de modifications par rapport à l'année précédente.

Les clichés des mammographies sont toujours retournés aux femmes avec leurs résultats et le Centre continue de dupliquer tous les clichés qui portent un intérêt à des fins d'enseignement et de diffusion de mémoire du Centre. Ces duplicata sont conservés au Centre.

b) Assurance de qualité

Un contrôle annuel externe des installations radiologiques pour la mammographie de dépistage ainsi que des contrôles hebdomadaires et quotidiens (sensitométrie, densitométrie) sont requis dans le cadre de l'assurance de qualité des Programmes de dépistage du cancer du sein (cf. rapport d'activité 2000, § 8.3.3 et § 9.3.2).

Selon l'Ordonnance fédérale du 23.06.1999, sur la garantie de la qualité des programmes de dépistage du cancer du sein, ces contrôles relèvent de la responsabilité des organisateurs de programmes.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a approuvé le protocole de contrôle des installations de radiologie proposé par l'Institut de radiophysique appliquée (IRA) et accepté la légitimité de l'IRA pour réaliser ces contrôles.

Un projet de mandat bipartite (Fondation genevoise – IRA) pour la supervision de ces contrôles a été soumis par la coordination médicale, projet revu sous forme d'un mandat tripartite (Fondation – IRA – radiologues) par la juriste consultante de la Fondation et soumis au Conseil de Fondation en décembre 2000.

Dès lors, les modalités initialement prévues pour garantir l'assurance de qualité dans le cadre du Programme genevois, sont restées inchangées depuis le démarrage de celui-ci.

c) Instituts de radiologie partenaires du Programme

Seul un institut de radiologie sur les 13 reconnus par le programme a demandé de se retirer de l'activité de dépistage du cancer du sein par le programme de dépistage. Ce dernier ayant décidé de se consacrer uniquement à des activités médicales privées.

Le principe pour l'obtention de l'agrément par un institut de radiologie n'a pas changé. Il nécessite :

- que le radiologue qui en fait la demande soit signataire de la nouvelle Charte du Programme (voir annexe 1) ;
- que l'installation radiologique pour la réalisation des mammographies de dépistage soit conforme aux recommandations du Programme « Europe contre le cancer ».

Pour différentes raisons, et notamment du fait que l'ancienne convention avec la Fédération genevoise des assureurs-maladie de Genève était caduque, une nouvelle charte, très similaire à la précédente a été soumise au Conseil en fin d'année et acceptée. Cette nouvelle charte a donc été transmise pour signature auprès de tous les médecins radiologues participant au programme de dépistage du cancer du sein et a été acceptée par la grande majorité d'entre eux.

5.1.2 Information/formation des partenaires

a) Les médecins radiologues

Grâce à la filmothèque constituée, la première séance d'enseignement a pu être organisée au Centre de dépistage à l'attention des médecins radiologues participant au programme ou intéressés par la mammographie de dépistage. Cette séance réalisée au cours du mois d'octobre a débuté par un exposé sur la classification BIRADS des mammographies et suivi d'un atelier de lecture des clichés de mammographie dont le centre avait pu réunir toutes les informations anatomo-pathologiques sur le diagnostic final. La participation des médecins a été très encourageante et leur satisfaction évidente au vu de leurs réflexions et de leurs remerciements. Pour fêter cette première, le Centre avait organisé un petit apéritif pour clore la soirée.

Des points de formation continue ont été attribués par la FMH pour les participants.

Il a donc été décidé d'institutionnaliser cette activité à un rythme minimum d'une fois par an, mais idéalement deux fois par an. Des contacts vont être pris avec les autres centres cantonaux pour le dépistage du cancer du sein pour voir la possibilité d'échange du matériel didactique (clichés de mammographies de dépistage intéressants).

b) Les technicien(ne)s en radiologie médicale (TRM)

La formation des TRM à la réalisation des mammographies de dépistage systématique s'est poursuivie avec l'organisation, en 2001, de deux sessions de cours dans le cadre des cours PRATERA dispensés par l'Ecole cantonale vaudoise des TRM (cf. Rapport 2000, § 8.2.1.2).

c) Les infirmier(e)s et les sages-femmes

Les activités d'enseignement dans le cadre de l'Ecole du Bon secours se sont poursuivies comme en 2000 (cf. rapport d'activité 2000, § 8.2.1.5), à l'intention d'une part des étudiants du 2^e cycle et d'autre part des étudiants en formation post-diplôme.

5.1.3 Sensibilisation et information de la population-cible

a) Annonces à la presse

b) Affichage

c) « Mois du Cancer du sein »

La Fondation au travers de son directeur médical et de son directeur administratif s'est profondément impliquée dans le comité d'organisation du mois du cancer du sein à Genève. La Fondation a été très présente dans quasi toutes les activités et actions organisées au cours de ce mois d'octobre et le plus souvent possible de façon active. En effet, lors de certaines manifestations, il nous a été demandé de faire des exposés sur l'activité générale de dépistage systématique du cancer du sein ou de distribuer nos brochures d'information ou d'être présent au travers de panneaux ou posters. Le sigle de la Fondation était présent sur le tram peint en rose à Genève pour marquer ce mois d'octobre.

La Fondation se sentant très concernée par ce « mois du cancer du sein » a organisé également ses propres manifestations :

✓ **Une conférence de presse organisée le jour de la mammographie**

Cette manifestation a permis à la Fondation de d'annoncer ses nouvelles priorités en matière de communication aux femmes du canton. En effet, l'année 2001 avait été marquée par le remboursement hors franchise de la mammographie de dépistage. A Genève, la participation personnelle qui se monte à CHF. 20.- étant prise en charge par la Ligue genevoise contre le cancer, l'égalité d'accès sur le plan financier est réalisée. Par contre, nous nous sommes aperçus qu'il persistait une autre inégalité, dans les différentes couches socioculturelles, que l'on peut dénommer inégalité de la perception du risque et l'inégalité de la valeur donnée aux moyens de prévention. Ces inégalités ne pouvant être aplanies par des messages à sens unique (lettres, affichage, messages), un dialogue s'avère indispensable. Pour que ce dialogue soit le plus efficace possible, la Fondation a décidé de s'entourer de femmes issues des différents milieux socioculturels, ayant un passé ou ayant pour une raison familiale ou autre été sensibilisées au dépistage du cancer et acceptant de nous accompagner pour ouvrir ce dialogue au sein de diverses associations, groupements ou lieux de travail pour diffuser le message de l'importance du dépistage précoce de cette maladie. Cette conférence de presse nous a permis d'introniser les 10 premières « ambassadrices » de la Fondation sous le parrainage de Madame Romaine Jean, journaliste de la Télévision suisse romande très connue et appréciée du public. De plus, nous avons présenté, en première, une vidéo très didactique réalisée par la Fondation sur la mammographie de dépistage et sur le déroulement du dépistage du cancer du sein à Genève pour les femmes entrant dans le programme de dépistage. Cette nouvelle organisation et ce nouvel « outil » devront nous permettre d'intensifier nos contacts directs avec la population en ciblant si possible les plus défavorisées de notre canton.

Le Conseiller d'Etat P.-F. Unger nous a fait l'honneur de venir à cette manifestation pour transmettre le message du soutien total du Département de l'action sociale et la santé. Nous lui en sommes très reconnaissants.

✓ **Une séance de formation pour les médecins radiologues 1^{er} lecteurs des mammographies de dépistage**

Cette manifestation a déjà été évoquée dans ce rapport sous la rubrique des médecins.

✓ **Une séance de formation pour les TRM (technicien(nes) en radiologie médicale)**

Cette séance organisée en soirée dans nos locaux a été couronnée d'un grand succès. Des TRM de tous les instituts de radiologie participant au programme genevois pour le dépistage du cancer du sein étaient présents. Le thème principal des présentations était le rôle et le fonctionnement du Centre de dépistage. A l'occasion de cette réunion, la vidéo sur la mammographie de dépistage a également été présentée.

A la demande des participant(e)s, une telle réunion annuelle va être institutionnalisée à Genève.

d) Foire de Genève

Cette année à nouveau la Fondation était présente à la Foire de Genève toujours dans le cadre du stand de « la Médiane » lui-même intégré dans le « Village-Santé ». Les directeurs de la Fondation accompagnés des ambassadrices ont assuré une permanence sur plus de 2 journées complètes dont un week-end. Les résultats de cet effort sont assez décevant, car le nombre de contacts que nous avons pu avoir était très réduit et sans rapport avec l'effort fourni. Cela vient principalement du fait que les visiteurs d'une telle manifestation (La Foire de Genève) y viennent principalement pour de la détente et du loisir. Ils sont en famille ou entre amis et ne veulent pas, dans ces conditions, aborder des problèmes tel le cancer du sein, ce qui est d'ailleurs tout à fait compréhensible.

e) Groupes et réunions spécifiques

La Fondation a organisé trois réunions au sein de grandes entreprises localisées dans le canton de Genève pour promouvoir auprès de leurs collaboratrices le dépistage précoce du cancer du sein. Ces réunions se sont faites avec le soutien du responsable des ressources humaines de ces entreprises pour faciliter la participation des collaborateurs et collaboratrices. En guise d'introduction, la vidéo didactique sur la mammographie de dépistage est présentée suivie d'un petit exposé par le médecin du Centre de dépistage. Le dialogue est ensuite instauré avec la participation active d'une ambassadrice qui est mandée pour ce genre de réunion en fonction de son profil. D'après les échos que nous avons reçus, ce genre de réunions en groupe relativement restreint (de 15 à 50 personnes) est très utile, pour non seulement faire passer un message, mais aussi pour donner l'occasion aux participants de pouvoir s'exprimer, exorciser leurs peurs ou leurs croyances dans ce domaine.

f) Le Centre de coordination, relais de l'information

Le Centre, mieux connu de la population, se révèle toujours très sollicité. Les appels téléphoniques, nombreux, reflètent les temps forts du programme, directs tels que vagues d'envois postaux ou actions de communication (périodes d'affichage), ou indirects (émissions télévisuelles ou radiophoniques sur le thème du cancer du sein ou du dépistage).

Les difficultés constatées par les femmes participantes pour obtenir le complet remboursement de la mammographie de dépistage, ont donné lieu à de très nombreux recours auprès du Centre. Ces appels transcrivent également parfois de la surprise de certaines femmes de ne pas obtenir de remboursement car le centre dans lequel elles se sont adressées les avaient convaincues de faire de préférence une mammographie dans un cadre privé et, de ce fait, elles n'étaient pas entrées dans le programme et n'ont pas droit à un remboursement hors franchise par leur caisse-maladie, ni au remboursement de la quote-part personnelle par la Ligue genevoise contre le cancer.

g) L'Association des pharmacies du canton de Genève

Fin de l'année 2002, des contacts ont été établis avec le président de l'Association des pharmacies du canton de Genève pour voir dans quelle mesure ces professionnels de la santé seraient disposés de collaborer avec le Centre de dépistage, afin d'améliorer la diffusion du message sur l'importance du dépistage précoce du cancer du sein et que les pharmacies des membres de cette association puissent devenir des points de relais pour distribuer les informations et les documents sur le dépistage. Cette proposition a pu être transmise à tous les membres de cette association fin de l'année, lors de leur assemblée générale, par une présentation de la Fondation et la proposition de collaboration a été acceptée en séance pour l'année 2003.

5.1.4 Activités développées au niveau intercantonal

a) Collaboration avec les programmes cantonaux de dépistage du cancer du sein

Comme les années précédentes, les activités de collaboration se sont poursuivies entre les responsables médicaux des Programmes vaudois, valaisan et genevois. La préoccupation constante des responsables médicaux est de tendre, pour ces trois programmes, vers une harmonisation des pratiques. Il persiste néanmoins à ce jour beaucoup de différences, tant sur la façon dont la prestation est organisée que sur le rôle joué par le centre au sein du canton pour cette prestation. Ces différences limitent beaucoup les possibilités de collaboration : en effet, une brochure explicative pour les femmes expliquant comment procéder pour bénéficier de cette prestation ne peut être commune puisque les démarches ne sont pas identiques. Pour exemple, dans le canton de Vaud, la femme souhaitant participer au dépistage précoce téléphone à la Fondation qui lui donne directement un rendez-vous dans l'institut radiologique de son choix. A Genève, la femme doit s'adresser directement à l'institut de son choix. Cela ouvre la possibilité dans certains instituts de proposer une procédure privée de dépistage en lieu et place de la mammographie de dépistage pour laquelle la femme avait pris rendez-vous. L'amplitude de ce phénomène est difficilement évaluable pour nous à Genève.

Ce niveau de collaboration permet d'assurer une représentation réciproque au sein des commissions ou groupes de travail.

b) Groupe de travail pour une « coordination romande des programmes pour le dépistage du cancer du sein par mammographie »

Sur mandat du Groupement romand de santé publique (GRSP), un groupe de pilotage, composé de membres du DIPPS et des responsables médicaux des Programmes de dépistage du cancer du sein existants et futurs, a été créé.

Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises cette année. Un des thèmes dominants de cette année est l'outil informatique des centres de dépistage. Vaud et Valais utilisent le même logiciel développé à l'initiative du canton de Vaud. Genève a fait développer le sien selon ses besoins exacts et sur des bases solides, mais flexibles. Le logiciel du canton de Vaud arrive « en fin de vie ». La base informatique sur laquelle il a été développé ne peut pas s'étendre au nombre requis de dossiers (participantes) et sa conception n'étant pas modulaire, aucune nouvelle extension ou adjonction n'est possible. De plus le responsable de ce logiciel partant à la retraite, personne ne peut le remplacer. Le logiciel de Genève répond aux critères de structure et de qualité requis par Vaud. Les fonctionnalités étant adaptées au fonctionnement genevois, il devrait subir quelques modifications (possibles vu son concept modulaire) pour répondre aux fonctionnalités respectives de Vaud et Valais. De nombreuses discussions eurent donc lieu pour trouver une façon de « gérer » à trois cantons le logiciel genevois de façon à garder une base identique à tous les cantons tout en acceptant la modularité indispensable à ce jour, vu les diversités de fonctionnement des trois centres cantonaux. Il était dans ces discussions également important de définir des conditions pour permettre aux autres cantons qui le souhaiteraient de rentrer dans cette copropriété du logiciel lors de leur entrée dans le dépistage systématique du cancer du sein. Des conditions de base ont été agréées fin de l'année par les autorités cantonales des départements en charge de la santé des trois cantons directement concernés à ce jour par le dépistage systématique du cancer du sein. Ce partage d'un logiciel informatique commun ouvrira de réelles possibilités de coopération et de coordination sur le dépistage entre les cantons à l'avenir. Cette démarche pourra ainsi être considérée comme la pierre de base de l'harmonisation intercantonale dans le cadre du dépistage du cancer du sein.

5.2 NOMBRE DE MAMMOGRAPHIES 2002

2^{èmes} lectures effectuées en 2002 :

5'690	mammographies effectuées soit 19% d'augmentation par rapport à 2001
5'063	mammographies négatives après la 1 ^{ère} lecture
624	mammographies positives après la 1 ^{ère} lecture
5'686	mammographies lues en 2 ^{ème} lecture
179	mammographies confirmées positives après la 2 ^{ème} lecture
73	mammographies négatives en 1 ^{ère} lecture et positivées par la 2 ^{ème} et la 3 ^{ème} lecture
613	mammographies lues en 3 ^{ème} lecture
355	mammographies positives au total soit un taux de rappel de 6,24% (6,91% en 2001)

• En fonction de la date de naissance

mammographies effectuées en 2002

femmes de 70 ans et plus	51
femmes entre 60 et 70 ans	2'232
femmes entre 50 et 60 ans	3'684 dont 527 femmes de 50 ans

• Taux de participation

Sur les 27'300 femmes invitées en 2002, 5'690 femmes ont effectué leur mammographie en 2002 par le programme cantonal de dépistage, ce qui représente un taux d'environ 21% de participation au Programme de dépistage du cancer du sein.

5.3 FEMMES

a) La population-cible

En 2002, pour la Fondation et selon l'ancienne Convention, celle signée en octobre 1998, la population-cible du Programme de dépistage du cancer du sein est composée par les femmes âgées de 50 à 69 ans révolus, résidentes et assurées dans le canton de Genève. Selon l'Ordonnance fédérale du 23.06.1999, de même que selon les dispositions de la LAMal, la population-cible des ayants droit à cette prestation sont les femmes âgées de 50 ans et plus. Il ne devrait donc pas avoir de limite supérieure. La nouvelle Convention en cours de négociation mentionne donc comme population-cible les femmes âgées de 50 ans et plus, résidentes et assurées dans le canton de Genève.

b) Femmes âgées de 70 ans et plus

Pour l'année 2002, la situation n'a pas changé par rapport à l'année 2001 à savoir qu'officiellement la limite d'âge était de 69 ans révolu. Par contre, et selon les vœux du Conseil de la Fondation, ce problème est maintenant résolu pour l'année 2003, ces dernières pouvant participer au Programme de dépistage, mais la Fondation ne les contacte pas de façon active par courrier.

c) Femmes assurées dans le cadre des organisations internationales

Pour les femmes assurées dans le cadre des organisations internationales et résidentes dans le canton de Genève, la situation n'a pas changé en 2002 par rapport à 2001. Il n'y a aucun accord qui lie les assureurs-maladie des organisations internationales et la Fondation. La priorité avait été donnée à la mise en place d'une nouvelle Convention avec les assureurs-maladie suisses puisqu'une telle Convention couvrirait la très grande majorité des femmes résidentes et assurées dans le canton de Genève et qu'ensuite sur la base de cette nouvelle Convention, les assureurs-maladie des organisations internationales seraient approchées. Ceci reste un projet pour 2003, mais qui devient concret étant donné que la nouvelle Convention est en place depuis le mois de février 2003.

d) Femmes non assurées

La Fondation dispose d'un fond limité et alloué par la LGCC permettant d'assurer le financement de mammographies de dépistage pour des femmes habitantes dans le canton de Genève en situation de précarité économique. Dans cette situation, les femmes sont orientées vers les HUG, car cet établissement s'est engagé à fournir également dans ces situations les examens complémentaires éventuels de façon gratuite, lorsque la mammographie de dépistage a été effectuée dans leur établissement.

5.4 SÉANCES

a) Séances du Conseil de fondation

Tout au long de l'année le Conseil de fondation s'est régulièrement réuni pour traiter des affaires courantes de la Fondation, veiller à son bon fonctionnement et prendre les décisions ad hoc pour que le cap sur les objectifs soit maintenu, tout en respectant le cadre budgétaire alloué.

b) Séances du Comité médical

Le Comité médical ne s'est réuni qu'une seule fois cette année en raison, d'une part, de la vacance durant quelques mois au poste de médecin directeur et, d'autre part, en raison de la mise en place de la nouvelle structure de cet organe devant émettre des avis consultatifs auprès de la Fondation et de son Conseil.

5.5 EVALUATIONS DU PROGRAMME

Il a été procédé à deux évaluations du programme de dépistage :

a) « Evaluation prospective des conséquences psychologiques et comportementales du dépistage par mammographie à Genève en 2000-2001 »

Cette étude, au bénéfice d'un mandat de la LGCC, a été menée par l'Institut de médecine sociale et préventive de Genève (IMSP), auprès d'un collectif d'environ 4'000 femmes concernées par le Programme. Pour cette étude, l'information a été collectée par autoquestionnaires envoyés par voie postale.

Le rapport de cette évaluation est sorti au mois d'octobre 2002. Cette évaluation faite de façon totalement indépendante de la Fondation et auprès de 4'000 femmes est très laudative sur le travail du Centre de dépistage. Dans les conclusions de ce rapport il est intéressant de citer : *« que les répondantes indiquent que la lettre d'invitation à la mammographie de dépistage est perçue positivement ou n'affecte pas 94% des femmes, que peu de personnes regrettent d'avoir fait une mammographie. La gratuité encourage 74% des répondantes, mais le cadre de remboursement du dépistage – le Programme de dépistage – et non les mammographies opportunistes – est encore mal compris. »*

Le rapport émet des recommandations formulées par les participantes sur :

- le déroulement de l'examen : *« l'attente de 15 jours pour recevoir les résultats peut se révéler anxiogène pour certaines femmes » ; « d'autres pensent qu'il serait souhaitable de continuer les efforts pour améliorer leur confort au décours de cet examen. » ;*
- le rôle des médecins : *« certains gynécologues semblent favoriser leur réseau actuel de dépistage en évitant de diriger les patientes vers la Fondation. Ils ne donnent pas le libre choix... » ; « le coût de la mammographie est rédhibitoire pour les femmes défavorisées, dont plusieurs n'ont pas reçu le même accueil dans certains cabinets de radiologie, selon qu'elles venaient faire un dépistage gratuit ou non. Il est essentiel que l'accès à un dépistage et un accueil de qualité soit le même pour toutes. » ; « continuez à informer et faites que les médecins incitent les femmes à se faire dépister, il y a du travail de ce côté là. » ;*
- l'esprit général de cette politique de santé publique : *« C'est un travail important que vous mettez en place. Il donne un espace de réflexion, d'attention, qui conduit à une prise en charge. Par votre action on se sent épaulée, entourée. » ; « ...mon admiration pour ce projet remarquable de sens social et dire ma reconnaissance et ma gratitude pour cette initiative merveilleuse. » ; « votre Fondation incite les femmes à faire une mammographie, par ex. moi ! » ; « je pense que nous avons de la chance d'habiter un pays dont les autorités se préoccupent de la santé publique » ; « contributions publiques bien utilisées ».*

Certes, ce rapport cite quelques critiques, mais qui sont clairement minoritaires et du type : *« A mon âge (64 ans) je ne considère pas qu'une mammographie est indispensable » ; « je crains que cela ne soit pas assez efficace » ; « à mon avis la mammographie est primitive » ; « les rayons X me font peur ».*

Dans l'ensemble ce rapport traduit très bien la réalité de la place, du rôle et de la perception du travail de la Fondation et du Programme dans le canton de Genève, mais également des autres acteurs de la santé en rapport avec le dépistage du cancer du sein.

Nous remercions la Ligue genevoise contre le cancer d'avoir mandaté ce travail et l'Institut de médecine sociale et préventive pour son excellent travail.

b) Evaluation épidémiologique du Programme

Ce travail a été à nouveau confié cette année au Registre genevois des tumeurs (RGT) pour évaluer la période allant du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001. Ce décalage est incompressible, car il faut attendre que tous les dossiers des femmes positives soient clos pour ce travail. Nous n'avons pas encore, à l'heure de la mise sous presse de ce rapport d'activité, les résultats de cette évaluation et ceci pour deux raisons, d'une part, comme évoqué dans ce rapport, en raison des difficultés que nous rencontrons à recevoir en retour des médecins les rapports médicaux des femmes ayant eu une mammographie positive et, d'autre part, en raison d'une mise à jour de notre logiciel informatique qui a également retardé la possibilité de transmettre certaines données indispensables au RGT. Par contre, nous avons en notre possession les résultats de la précédente évaluation faite par le RGT et portant sur la période allant du 1^{er} mars 1999 au 31 décembre 2000 soit une période couvrant 22 mois. Dans ce rapport, il est à noter que le taux de détection de cancer du sein dans le cadre du programme genevois est de 7,8 pour 1'000 mammographies soit nettement plus élevé que la moyenne européenne (environ 5 pour 1'000). Les cancers diagnostiqués dans le cadre du programme l'ont été à des stades plus précoces que ceux diagnostiqués parmi l'ensemble des femmes invitées. En particulier, parmi les cas dépistés par le programme :

- 13% sont des cancers in situ ;
- 49% des stades I ;
- 36% mesurent moins de 1 cm ;
- 62% ne présentent pas d'envahissement ganglionnaire.

Lorsque l'on compare le programme (groupe A) et les femmes dépistées en dehors (groupe B), l'efficacité paraît aussi supérieure dans le cadre du programme (groupe A) avec 62% de cancers au stade in situ et I par rapport à 51% dans le groupe B et une taille de la tumeur plus petite (36% dans le groupe A versus 20% dans le groupe B de tumeurs de taille inférieure ou égale à 1 cm). Ces données confirment bien la très bonne efficacité du programme pour les femmes y participant.

5.6 LES DOCUMENTS DU PROGRAMME

a) Le « Questionnaire médical à l'intention du médecin »

Ce dernier est resté inchangé par rapport à l'an passé. Nous avons toujours de grandes difficultés à obtenir que ce dernier soit rempli et nous soit retourné par le médecin prenant en charge les femmes dont les mammographies sont positives. Ce document est indispensable pour permettre d'évaluer les effets du dépistage sur la population du canton. Nous allons devoir réfléchir sur les possibilités que nous pourrions avoir pour améliorer ce retour d'information de la part des médecins traitants.

b) Les « Questionnaires pour les femmes »

Il n'y a pas eu lieu de modifier ce document qui, en fait, sert de document « d'accord de la femme pour entrer dans le Programme cantonal de dépistage du cancer du sein » et de « bon » pour obtenir le remboursement de cette prestation selon la législation en vigueur. Par contre, ce document est maintenant disponible, outre sa version originale en français, dans les langues suivantes :

albanais – anglais – espagnol – italien – portugais.

A terme, nous aimerions, vu la population cosmopolite de notre canton, disposer d'encore plus de versions dans des langues étrangères, et ceci pour tous les documents issus de la Fondation à l'adresse des femmes.

c) Les brochures

Les brochures sur le dépistage du cancer du sein utilisées par la Fondation en 2002 sont les mêmes que celles utilisées en 2001. Un travail est en cours au niveau intercantonal pour l'établissement de brochures identiques pour tous les cantons. Ce travail a nécessité une réflexion préalable pour déterminer quelles sont les informations indispensables et celles qui sont utiles dans une telle brochure, prendre soin que ces informations soient compréhensibles pour les femmes cibles devant recevoir cette brochure. La question s'est posée si une seconde brochure plus explicite et plus complète ne devait pas venir compléter la première et remise dans les cas où la femme demanderait plus d'informations. En raison des coûts très élevés de production, le Centre genevois pour le dépistage du cancer du sein a décidé de maintenir les brochures actuelles jusqu'à la sortie d'une nouvelle brochure qui doit être intercantonale pour justifier de tels frais.

5.7 LE PROGRAMME INFORMATIQUE

Ce dernier a fait l'objet au cours de l'année d'une dernière mesure d'assainissement, procédure tout à fait normale pour un logiciel relativement neuf, spécifique et complexe.

Par ailleurs des discussions ont été amorcées avec les cantons de Vaud et Valais pour la mise en commun de ce logiciel informatique. En effet, le logiciel qui avait été développé dans le canton de Vaud et utilisé par la Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein et le Centre valaisan pour le dépistage du cancer du sein s'avère aujourd'hui incompatible avec les besoins actuels et nécessite de la part de ces cantons une nouvelle acquisition. Le logiciel développé par la Fondation genevoise correspond, sur le concept et la structure globale, aux souhaits actuels des cantons de Vaud et Valais. Toutes les fonctionnalités dont ces cantons ont besoin n'existent pas sur le logiciel genevois, mais pourraient être ajoutées en tant que modules supplémentaires. La mise en commun du logiciel genevois entre les cantons romands nécessite la mise en place d'un processus assez complexe surtout quant à la gestion future de ce logiciel et sa maintenance tout en assurant des fonctionnalités optimales et adaptées pour tous les cantons utilisateurs. Les discussions avancent positivement et une concrétisation devrait voir le jour au cours de l'année 2003.

6. PERSPECTIVES

La Fondation garde ses buts qui sont d'augmenter l'engagement de la population féminine genevoise dans le Programme de dépistage du cancer du sein. C'est dans ce cadre que la Fondation va s'engager à rencontrer, en direct lors de réunions ou de rencontres dans les lieux de travail ou d'associations ou par le biais de relais comme les ambassadrices et des professionnels de la santé que sont les pharmaciens, la population féminine du canton de Genève dans toute sa diversité.

Genève, canton à l'avant-garde dans les politiques de santé publique se réjouit, d'une part, des progrès en cours de réalisation des collaborations intercantionales dans le domaine du dépistage précoce du cancer du sein, mais aussi des progrès des cantons comme Jura, Neuchâtel et Fribourg dans leurs avancements et préparatifs pour lancer de tels programmes de santé publique si utiles pour la population. Toutefois, nous restons conscients que même à Genève de gros progrès doivent encore être accomplis pour que les buts initialement définis soient atteints, bien que certains des freins soient conjoncturels et ne dépendent pas de nos efforts ou actions. Notre motivation n'en est pas amoindrie.

7. CONCLUSION

L'année 2002 a apporté son lot de satisfactions comme l'augmentation nette du nombre de mammographies de dépistage effectuées, ou la confirmation, au travers du rapport, sur l'évaluation réalisée à la demande de la Ligue genevoise contre le cancer de la qualité globale du travail fourni par le Centre de dépistage et de la bonne image qu'a ce dernier auprès des femmes participant à ce dépistage. Ces données, associées aux indicateurs purement scientifiques sur la qualité du travail, permettent d'entrevoir l'avenir avec sérénité et motivent le maintien des efforts pour encore mieux se rapprocher des buts à atteindre ces prochaines années.

CHARTRE

Engagement à participer au Programme de dépistage du cancer du sein dans le canton de Genève selon la Convention établie le 24.02.2003

Je soussigné(e), Docteur _____

exerçant à _____

suis d'accord de participer activement au Programme genevois de dépistage du cancer du sein dans le canton de Genève, d'en soutenir le principe et de m'engager à respecter les conditions suivantes :

1. Disposer d'un mammographe, dont les caractéristiques figurent dans l'annexe ci-jointe, ayant été accepté comme conforme aux normes de dépistage émises dans ce domaine par la Commission de la Communauté européenne.

Mon mammographe est de la marque _____ et du type _____

2. Effectuer régulièrement le contrôle technique de qualité de mon appareillage et des produits qui s'y rapportent, selon les modalités fixées comme conformes aux normes de dépistage émises dans ce domaine par la Commission européenne ¹⁾.
3. Accepter pleinement la convention tripartite entre Santésuisse, l'AMG et la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein signée le 24.02.2003 qui, entre autres, fixe les modalités concernant la tarification de la mammographie de dépistage comprenant deux incidences pour chaque sein en renonçant à facturer la taxe radiologique, mais aussi de respecter le processus de facturation pour permettre la prise en charge par les assurances-maladie telle qu'elle est définie dans cette convention.
4. Pratiquer, pour les femmes dès l'âge de 50 ans adressées dans le cadre du Programme de dépistage organisé, deux radiographies par sein, à savoir une incidence cranio-caudale et une incidence oblique axillaire répondant aux exigences de positionnement décrit dans les recommandations européennes ¹⁾.
5. Refaire les incidences jugées «à refaire» par le deuxième lecteur, dans les meilleurs délais et sans frais supplémentaires.

¹⁾ European Commission, Europe Against Cancer : European Guidelines for quality assurance in mammography screening, 3rd edition, 2001, à disposition à la Fondation.

6. Toutes les femmes qui se présentent avec un questionnaire émanant du Centre de dépistage doivent bénéficier d'une mammographie selon les normes «dépistage organisé».
7. Ne pas donner directement le résultat de l'examen à la femme et transmettre dans les 48 heures les clichés et le compte-rendu de la première lecture, dûment rempli, au Centre de coordination de dépistage.
8. Accepter qu'une deuxième lecture des clichés soit effectuée par des radiologues experts. En cas de discordance, qu'une troisième lecture soit réalisée, à laquelle je peux assister si j'en exprime le désir.
9. Accepter que les conclusions du dépistage soient adressées au(x) médecin(s) désigné(s) par la femme, ainsi qu'à la femme.
10. En cas de conclusion «positive», accepter que le médecin traitant choisisse, en accord avec la femme, le ou les médecin(s) radiologue(s) chargé(s) des procédures diagnostiques.
11. Fournir au Centre de coordination du dépistage l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation du Programme et de ses retombées secondaires, dans le respect de la confidentialité des données.
Cela signifie : adresser systématiquement au Centre de dépistage copie des comptes-rendus des examens radiologiques complémentaires réalisés après mammographie de dépistage retenue *positive* en 2^e ou 3^e lecture.
12. Suivre l'une ou l'autre des séances d'information concernant les objectifs, les modalités pratiques, les résultats et l'évaluation du Programme de dépistage et participer à des colloques de formation continue portant sur la technologie et l'interprétation de mammographies de dépistage.
13. Faciliter aux technicien(ne)s avec qui je travaille l'accès aux informations concernant le dépistage (séances d'information, documents, etc.).
14. En cas de désaccord, je me réserve en tout temps le droit de me retirer du Programme par une information écrite adressée à la *Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein* (ci-dessous *la Fondation*).
15. Accepter qu'en cas de non-respect de ma part des clauses de cette charte, la Direction de la Fondation se réserve le droit de rompre ses relations de partenariat avec moi et m'exclue de la liste des radiologues agréés pour le Programme de dépistage organisé.

Date _____ Signature et tampon (cachet) _____

Tampon